

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 7 octobre 2024 se tient à 16 h, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet, Julie Morin et messieurs Guy Brousseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Les sujets suivants sont retirés :

- 5. Bilan de la tournée des municipalités
- 8. Demande de commandite
- 11.1 Nomination – Coordonnateur.trice du schéma de couverture de risques incendie

C.A. 2024-84

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	BILAN DE LA TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS
6.	PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-14 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC DU GRANIT
7.	MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO C.A. 2024-40 - INTÉRÊT DE PARTICIPATION À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE – PROJET FRICHES ESTRIE
8.	DEMANDES DE COMMANDITES

9.	RECOMMANDATION DE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DOTATION
10.	OPPORTUNITÉS
11.	RESSOURCES HUMAINES
11.1.	NOMINATION – COORDONNATEUR.TRICE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE
11.2.	MODIFICATION DE POSTE - CONSEILLER.ÈRE EN AGRICULTURE ET EN FORESTERIE
12.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET
13.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
14.	VARIA
15.	PÉRIODE DE QUESTIONS
16.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

 PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024
C.A. 2024-85**PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

 BILAN DE LA TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

6.0

 PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-14 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC DU GRANIT
C.A. 2024-86**PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-14 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE le 19 mars 2014, la MRC du Granit a adopté le *Règlement 2014-10 relatif aux séances du conseil des maires* conformément aux articles 491 et 678 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE le 6 juin 2024 était sanctionnée la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*;

ATTENDU QUE conformément à l'article 159.1 du *Code municipal du Québec* introduit par cette loi, la MRC doit adopter un règlement de régie interne et notamment y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances;

ATTENDU QUE suivant les récentes modifications législatives, il est opportun d'adopter un nouveau règlement de régie interne relatif aux séances publiques;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du *projet de règlement no 2024-14 relatif à la régie interne des séances publiques de la MRC du Granit* et ont fait leurs recommandations quant à des bonifications;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'adopter le *projet de règlement no 2024-14 relatif à la régie interne des séances publiques de la MRC du Granit*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO C.A. 2024-40 - INTÉRÊT DE PARTICIPATION À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE – PROJET FRICHES ESTRIE

C.A. 2024-87

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO C.A. 2024-40 - INTÉRÊT DE PARTICIPATION À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE – PROJET FRICHES ESTRIE

ATTENDU QUE GéoMont a fait parvenir une demande d'intention à la MRC du Granit relative au projet d'identification des friches agricoles ayant le meilleur potentiel de remise en culture en Estrie;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a confirmé à GéoMont, par sa résolution no C.A. 2024-40, son intention à participer au projet d'identification des friches agricoles ayant le meilleur potentiel de remise en culture en Estrie, et ce, en fournissant un montant de 20 029,81 \$, dont un maximum de 11 847,60 \$ en argent et 8 182,21 \$ en contribution nature;

ATTENDU QUE GéoMont a révisé les coûts de son projet;

ATTENDU QUE ledit projet, ainsi que quelques autres, a été soumis au conseil des maires de la MRC du Granit dans le cadre de la signature de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution no 2024-127, la signature de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026, laquelle prévoit, pour le projet de GéoMont :

- GéoMont proposant le projet « **Friches en Estrie** » en réponse à **aux actions 12, 13 et 14 du PDZA**, qui vise à inventorier et analyser le potentiel de reconversion des terres en friche sur le territoire.

- ✓ Demande une contribution financière de 11 847,60 \$ à la MRC et une implication en temps nature d'une valeur approximative de 4 203 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit modifie sa résolution no C.A. 2024-40 quant à son implication en temps nature au projet GéoMont, et ce, de manière à ce qu'il soit prévu un montant en temps nature d'une valeur approximative de 4 203 \$ plutôt que 8 182,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

DEMANDES DE COMMANDITES

Ce sujet est retiré.

9.0

RECOMMANDATION DE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DOTATION

C.A. 2024-88

RECOMMANDATION - MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DOTATION

ATTENDU QUE le conseil des maires, par sa résolution no 2022-55, a adopté les modifications de la Politique de dotation MRC/SDEG;

ATTENDU QUE le conseil des maires, par sa résolution no 2023-101, a décidé d'intégrer la Société de développement économique du Granit à la structure de la MRC du Granit et ainsi reprendre les mandats qu'il lui avait délégués;

ATTENDU QUE la Politique de dotation doit par conséquent être modifiée pour être cohérente avec la fusion des 2 équipes soit celles de la MRC et de la SDEG;

ATTENDU QUE la vision des pratiques de l'organisation a évolué;

ATTENDU QUE les modifications de la Politique ont été apportées dans une optique de simplifier les processus;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a pris connaissance des modifications apportées à la Politique de dotation de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'adopter la Politique de dotation de la MRC du Granit telle que modifiée, remplaçant ainsi la version adoptée en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

11.0

RESSOURCES HUMAINES

Des discussions se sont tenues concernant du mouvement de ressources.

11.1

NOMINATION – COORDONNATEUR.TRICE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Ce sujet est retiré.

11.2

MODIFICATION DE POSTE - CONSEILLER.ÈRE EN AGRICULTURE ET EN FORESTERIE**C.A. 2024-89****MODIFICATIONS DE POSTES - CONSEILLER.ÈRE EN AGRICULTURE ET EN FORESTERIE ET CONSEILLER.ÈRE À L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a accepté par sa résolution C.A. 2024-64, la modification du poste de conseiller.ère en développement agricole et agroalimentaire afin que ce dernier devienne un poste de conseiller.ère en développement agroalimentaire;

ATTENDU QUE par cette même résolution, cette modification a engendré une recommandation de création d'un nouveau poste de conseiller.ère en agriculture et en foresterie, laquelle a été entérinée par le conseil des maires par sa résolution 2024-93;

ATTENDU QU'il est présenté aux membres du comité administratif une proposition de modification de redistribution de tâches quant à différents mandats relevant de l'environnement soit :

- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- Programme d'aménagement durable des forêts (PADF appelé « foresterie »);

ATTENDU QU'il est proposé que le poste de *conseiller.ère à l'environnement*, occupant présentement des tâches en lien le PGMR ainsi que le PRMHH, change de manière à être dorénavant un poste de *conseiller.ère en agriculture et en environnement* afin que les tâches lui étant attribuées soient celles du PGMR ainsi que du PDZA;

ATTENDU QUE le nombre d'heures attribuables à chacun des 2 volets de responsabilités du poste demeure les mêmes soit de 2 jours par semaine au PGMR et de 3 jours par semaine au PDZA;

ATTENDU QU'il est proposé que le poste de *conseiller.ère à l'agriculture et en foresterie*, prévoyant présentement des tâches en lien le PDZA ainsi que le PADF, change de manière à être dorénavant un poste de *conseiller.ère en foresterie et en environnement* afin que les tâches lui étant attribuées soient celles du PADF ainsi que du PRMHH;

ATTENDU QUE le nombre d'heures attribuables à chacun des 2 volets de responsabilités du poste demeure les mêmes soit de 2 jours par semaine au PADF

et de 3 jours par semaine au PRMHH;

ATTENDU QUE ce poste n'avait pas débuté le processus d'affichage quant à sa dotation;

ATTENDU QUE ces modifications amélioreront le bon fonctionnement organisationnel et la réalisation de la planification stratégique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve les modifications quant aux postes de *conseiller.ère à l'environnement* et *conseiller.ère à l'agriculture et en foresterie*, et ce, à compter de ce 7 octobre 2024.

QUE par conséquent, le titre du poste de *conseiller.ère à l'environnement* soit dorénavant *conseiller.ère en agriculture et en environnement*.

QUE par conséquent, le titre du poste *conseiller.ère à l'agriculture et en foresterie* soit dorénavant *conseiller.ère en foresterie et en environnement*.

QUE la MRC procède à l'affichage d'un poste de *conseiller.ère en foresterie et en environnement*.

QUE leur salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de ces modifications et de l'expérience reconnue pour déterminer leur échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2024-90

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET — SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de septembre 2024 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour le mois de septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance se tiendra conformément au calendrier adopté pour l'année 2024, soit le lundi 25 novembre 2024. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi. Je rappelle qu'entre temps, un atelier de travail portant sur les prévisions budgétaires de l'année 2025 aura lieu.

14.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

16.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2024-91

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 7 octobre 2024 soit levée, il est 16 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 7 octobre 2024 et ce, pour les résolutions C.A. 2024-87 et C.A. 2024-90.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale